

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

« Collège au cinéma » est un dispositif national menant une action pédagogique visant à sensibiliser les collégiens au cinéma. Les élèves sont amenés à découvrir en salles 3 films contemporains ou du patrimoine, reconnus pour leurs qualités cinématographiques et suivis d'interventions en classe par des professionnels du cinéma. Dans le Val-de-Marne, le dispositif offre la particularité de découvrir deux autres films en festival (Ciné junior ou Festival du film de femmes de Créteil).

Cette action est initiée par le Conseil départemental du Val-de-Marne depuis l'année scolaire 2002/2003 et menée en partenariat avec le Ministère de la culture, le Ministère de l'Education Nationale, le Centre National de la Cinématographie, l'Inspection Académique du Val-de-Marne et le Rectorat de Créteil. Les collèges volontaires ont un projet d'établissement portant sur le cinéma et travaillent avec les salles de cinéma publiques volontaires du département ayant une action envers le jeune public.

Le cinéma municipal le Luxy a participé régulièrement à ce dispositif depuis sa création. Ce partenariat va dans le sens des orientations de politique éducative culturelle développée par la Ville. L'objet de ce partenariat est, en effet, de permettre aux élèves des collèges, dans la continuité du travail déjà mené au Luxy, de découvrir un cinéma exigeant et différent de leurs pratiques culturelles.

Ce dispositif n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Le prix du billet est pris en charge, pour partie, par l'élève et le solde par l'association Cinéma Public qui est chargée de la mise en œuvre du dispositif.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2017/2018.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

27) Cinéma municipal le Luxy

Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe y afférent,

vu sa délibération du 23 mars 2017 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2017,

considérant que la Ville apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le dispositif « Collège au cinéma » offre, aux collèves du Val-de-Marne qui le souhaitent, la possibilité de sensibiliser les collégiens au cinéma par la découverte en salles de films contemporains ou du patrimoine, reconnus pour leur qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ce dispositif,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure un convention de partenariat avec l'association Cinéma Public chargée de la mise en œuvre du dispositif « Collège au cinéma »,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 37 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public relative au dispositif « Collège au Cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2017/2018 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 DECEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 28 DECEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 27 DECEMBRE 2017